



SNES Martinique

Cité Bon Air, bât. B, route des Religieuses
97200 Fort-de-France

Tél : 05 96 63 63 27 Fax : 05 96 71 89 43

e-mail : s3mar@snes.edu

site Internet : www.martinique.snes.edu

CPPAP n° 0608 S 05185
Dépôt légal L100-00 -528/2003
Directeur de publication :
Yvon JOSEPH-HENRI



CALENDRIER

Grève Jeudi 28 septembre

- Contre le démantèlement du service public,
Contre la baisse continue de notre pouvoir d'achat,
Contre l'alourdissement de notre charge de travail,
Contre le Conseil Pédagogique et les pouvoirs donnés
aux chefs d'établissement,
- Pour une école de qualité,
Pour une formation citoyenne...

Chacun doit se sentir concerné :
manifestation massive à la Maison des Syndicats,
établissements déserts !

EDITORIAL

Un Recteur part, un autre arrive...

Un changement de recteur est toujours le signe de quelque chose. Par les temps qui courent, cela signifie que le gouvernement entend bien serrer les boulons politiques.

Un recteur est un personnage éminemment politique. Il est nommé et destitué un mercredi en Conseil des ministres : c'est dire qu'il est sur un siège terriblement éjectable !

Les raisons d'une éjection sont, par exemple, la mésentente avec la Région...ou le Département...ou le Maire de la capitale...ou des désaccords avec le Préfet... voire des difficultés majeures avec les syndicats ou une incapacité à gérer son rectorat.

Quelle nouveauté en matière d'éducation apporte la nouvelle Rectrice ?

Rien de bien saillant semble-t-il, sinon des déclarations d'intention :

- **Volonté de séduire par la référence au bilinguisme ?**

Notre Rectrice serait bien inspirée de s'interroger sur l'appauvrissement de la palette de langues étrangères enseignées dans notre académie. Peu à peu, nous

SOMMAIRE

- **Grève du 28 septembre 2006** Page 1
- **Editorial**
- **L'enseignement en SEGPA** Page 2
- **Vie Scolaire** Page 3
- **Notre métier se dégrade : la preuve !** Page 4
- **Syndicalisation** Page 5
- **Liste d'aptitude**
- **Accès à la hors-classe des Professeurs Certifiés** Page 6
- **Mouvement Intra 2006** Page 7
- **Commission affectation non-titulaires** Page 8
- **Audience rectorale**
- **Reconduites à la frontière** Page 9
- **Brèves**
- **Permanences - Elections** Page 10

n'offrons plus que l'anglais et l'espagnol. Faut-il dès lors imaginer qu'elle envisage de n'enseigner que l'anglais et le créole ? Pourtant, dès qu'il y a une offre sérieuse, on découvre une demande. Ce sont ainsi entre 15 et 25 élèves qui se présentent à Place d'Armes II au Lamentin, au collège du Marin, à Ste Luce et à Terreville, en 6^{ème} bilangue Anglais/Allemand. C'est bien la preuve que les familles et les élèves sont sensibles à une offre diversifiée et que, sans aucun doute, ils ont des attentes autres qu'un choix unique.

- **L'insistance sur les études scientifiques ?**

Cela suffira-t-il à réellement faire que les élèves réussissent ? Lorsque nous voyons notamment la politique du gouvernement – et de facto du Recteur – qui consiste à supprimer les heures de labo, à contester les groupes liés en particulier aux places dans les salles de TP, on peut s'interroger sur ce qui risque de n'être qu'une incantation.

- **La baisse de la qualité qui l'alarmerait ?**

Qui parmi les parents d'élèves un tant soit peu attentifs et qui ont eu plusieurs enfants, qui parmi les collègues qui enseignent depuis quelques années, ne se rend compte que le niveau s'effondre tant en collège qu'en lycée ?

- **Le nombre d'élèves n'est pas un critère de qualité ?**

Evidemment, puisque la politique menée par le gouvernement que représente la Rectrice pousse à augmenter le nombre d'élèves par classe dans les lycées et collèges de Martinique.

- **Le discours sur la population de jeunes** qui a changé, qui « aime les médias, l'informatique, l'image » face au mammoth immobile ? Quoi de plus démagogique ?! Maintenant, quels sont les équipements informatiques et audiovisuels de nos établissements ? Quelle politique informatique est celle du rectorat ? Quels résultats ?

- **Quant au discours sur l'orientation** (« les professeurs enverraient les élèves en LP parce que l'élève n'est pas capable de poursuivre une voie générale »), il ne tient pas la route ! C'est d'abord oublier que l'orientation se fait dans la concertation. C'est aussi faire fi des drames que constituent les situations dans lesquelles on se retrouve lorsqu'un élève a épuisé toutes les possibilités de continuer un cursus en voie générale. Enfin, c'est aussi oublier les quelque 500 élèves bon an mal an qui se retrouvent sans affectation et que le rectorat affecte d'office dans telle ou telle section...où ces élèves contribuent à un taux d'absentéisme record.

En d'autres termes, notre Rectrice nouvelle a une fonction évidente : faire avaler la potion amère des

réformes. Nous lui rappellerons que la voie de la méritocratie dont elle a bénéficié n'existe plus. Et à qui la faute ? A la politique qu'elle incarne ! Nous rappellerons que si au début des années 70, l'école était dénoncée comme inégalitaire, les statistiques montrent que, réforme après réforme, elle a renforcé encore cette inégalité. L'explication en est simple : l'école remplit de moins en moins son devoir de transmission de connaissances. Dès lors il est évident que les enfants d'enseignants ou de parents qui ont fait des études longues, et qui sont pris en charge par leurs parents, sont les seuls à réussir. De là aussi la multiplication des cours de soutien privés ou proposés par les collectivités, machines à sous inefficaces en matière de vrais progrès scolaires.

Yvon JOSEPH-HENRI

Secrétaire Académique du SNES Martinique

L'Enseignement en SEGPA

En SEGPA (Sections d'enseignement général et professionnel adapté), les enseignements **généraux** sont normalement assurés par des **professeurs des écoles spécialisés** titulaires de l'option F du CAPSAIS et les **enseignements professionnels** par des **professeurs de lycée professionnel (PLP)**.

Ces deux diplômes garantissent un enseignement par des personnels formés. Depuis plusieurs années ce n'est plus le cas, et on assiste désormais à une gestion comptable de l'éducation d'élèves scolarisés en SEGPA. De plus en plus de personnels non formés doivent enseigner à ce public en difficulté, au mépris de leur propre qualification professionnelle et, finalement aussi, de ces enfants déjà fragilisés...

Seuls des enseignants spécialisés et formés devraient intervenir dans ces structures. L'enseignement en SEGPA doit être considéré comme un véritable emploi, nécessitant une formation spécifique adaptée à ce public. De plus, il faudrait faire, et ce dans les meilleurs délais, une réelle analyse des besoins des élèves qui les composent et de leurs difficultés scolaires.

Le SNES-FSU réitère son opposition à ce que les professeurs de Lycée et de Collège, certifiés et agrégés, soient affectés en SEGPA.

Cette demande n'ayant toujours pas été entendue, de nombreux collègues effectuent encore cette année tout ou partie de leur service en SEGPA. Le SNES-Martinique exige dès lors :

1. Que pour cette rentrée 2006, les professeurs affectés en SEGPA reçoivent une formation concernant les pratiques pédagogiques adaptées à cet enseignement.

2. Que les professeurs de Lycée et de Collège participent – au même titre que les professeurs des Ecoles et les professeurs de Lycée Professionnel – aux heures de synthèse hebdomadaires et ce, bien entendu, sur leur temps de travail.

Madeleine BLAMEBLE
Secteur Emploi

SW
Secteur IUFM

VIE SCOLAIRE

DINER-DEBAT : « LE CPE ET LA HIERARCHIE »

Sur une idée originale de Corinne WILLIAM, le secteur « Vie Scolaire » du SNES a initié une nouvelle forme d'échange à destination des Conseillers Principaux d'Education (CPE) dans un cadre convivial et autour d'une bonne table : le dîner-débat.

Après « l'évolution du métier de CPE », le thème de la 2^{ème} édition était « le CPE et la hiérarchie ».

Pour animer le débat du mardi 27 juin 2006, les organisateurs ont fait appel à trois intervenants, notamment :

- * Mr GALVA Fred : Psychologue,
- * Mr ORVILLE Max : Juriste,
- * Mr TREBEAU Georges :

Chef d'Établissement retraité.

Le CPE est un personnel de catégorie A et de fait, un personnel de proposition et de décision. Il doit participer à toutes les décisions importantes, être un « véritable collaborateur » pour le chef d'établissement et non un « secrétaire » comme dans bien des cas.

Les relations entre le CPE et le chef d'établissement doivent être **basées sur la confiance et le respect mutuel**. En effet, c'est le travail en équipe et en collégialité qui fait avancer un établissement.

Ainsi, chacun a un rôle bien défini et, il est préférable de ne pas sortir du cadre statutaire. C'est le CPE qui fait remonter les informations auprès du chef d'établissement du fait de sa parfaite connaissance du terrain.

Or, les situations vécues dans les établissements font ressortir un certain nombre de constats :

- **Autorité ou autoritarisme ?**

La relation de confiance est très difficile à établir. La plupart des chefs d'établissement confondent autorité et autoritarisme. Suite à cette incompréhension, certains collègues CPE vivent des situations difficiles. Les uns acceptent de sortir du cadre statutaire pour exercer des missions qui ne sont pas les leurs

(soumission). Les autres sont moins enclins à supporter les contraintes et les ordres contre nature émanant de la direction (conflit permanent).

- **Promotion ou revanche ?**

Un certain nombre de chefs d'établissement, anciens CPE, déconcertent la profession en adoptant une attitude condescendante vis-à-vis de leurs anciens collègues et en faisant appliquer des dispositions qui n'ont pas de sens.

- **Mise en cause de la formation des chefs d'établissement ?**

Manager des personnels suppose une formation solide sur le plan humain, psychologique. Le chef d'établissement doit savoir détecter les compétences, les potentialités des uns et des autres afin d'organiser le service de manière efficiente. Il s'agit de travailler en collaboration et non d'instaurer une relation de « chef à valet » ou de « supérieur à inférieur ». Il est vivement recommandé aux chefs d'établissement d'établir une feuille de route en concertation avec le(s) CPE à la rentrée. De cette manière, chacun sait ce qu'il a à faire et doit tâcher de le faire au mieux. Les attitudes autoritaires ou méprisantes ne se justifient donc en aucune façon.

- **Le devenir du CPE ?**

Pour le SNES, le pire danger serait une réécriture de la circulaire de 1982 qui ferait glisser les CPE dans la sphère administrative. Les CPE ont toujours revendiqué leur appartenance au personnel d'éducation et refusé toute assimilation à l'équipe de direction. Deux textes définissent clairement nos missions et champs de compétence : la circulaire de 1982 et le décret de 1989. Toute la difficulté aujourd'hui réside dans notre faculté à nous adapter à l'évolution scolaire (dans un souci de reconnaissance et d'épanouissement professionnel) sans pour autant sortir de notre cadre statutaire en exerçant des missions qui ne sont pas les nôtres et risquer ainsi de dénaturer le cœur même de notre statut.

Les membres du secteur « Vie Scolaire » du SNES remercient chaleureusement Messieurs GALVA, ORVILLE et TREBEAU de leur précieux concours ainsi que tous les participants.

Marie-Pierre RENARD
CPE - Collège Dillon 1

Notre métier se dégrade : la preuve !

Peu à peu, mais de manière constante, notre métier se dégrade. Le SNES Martinique fait le point pour ses adhérents, histoire de leur rafraîchir la mémoire et de donner à tous de bonnes raisons d'être non seulement en grève le 28 septembre prochain, mais aussi massivement dans la rue. Nous devons faire voir notre mécontentement, que le gouvernement sente, qu'à quelques mois d'échéances électorales, les voix des personnels de l'Education lui feront défaut.

Mesures allongeant notre durée de travail :

1. suppression des décharges (1^{ère} chaire, classe surchargée, heure de labo...)
2. remplacement de plus de 60 heures annuelles
3. pré-rentrée de deux jours
4. lundi de Pentecôte
5. Obligation instaurée en lycée (en catimini !) de 2 rencontres parents et professeurs dans l'année scolaire en dehors du temps de travail
6. Utilisation de ces réunions pour faire le point sur l'orientation (l'orientation n'est pas le rôle des professeurs dans telle réunion : c'est celui du Copsy et/ou du professeur principal)
7. Conseils de classe et réunions hors du temps de travail
8. Multiplication des réunions dans les établissements avec l'administration locale
9. Multiplication des réunions avec l'Inspection (cela n'existait pas il y a 15 ans)
10. Multiplication des changements de programmes (toujours à la dernière minute et évidemment avec des cafouillages comme pour le Français en 1^{ère})
11. allongement de la durée de cotisation pour la retraite, d'où des années de travail en plus.

En bref, l'allongement global de notre durée de travail se fait :

- par l'allongement de la journée de travail
- par l'allongement du nombre d'années de travail
- par la dégradation de nos conditions de travail (trajets entre plusieurs établissements)
- par la dégradation de notre mission de corrections des examens, sur une période plus resserrée !

Mesures accroissant notre charge de travail :

1. nombreux postes sur plusieurs établissements
2. transfert de charges et de tâches : professeurs principaux substitués aux Copsy pour l'orientation des élèves
3. corrections et classes plus lourdes du fait de la baisse du niveau des élèves et de la volonté

des professeurs de maintenir un niveau convenable d'exigences

4. complications inutiles concernant l'oral du baccalauréat de français
5. multiplication des questions et des barèmes lors des épreuves d'examen
6. multiplication des réunions d'harmonisation (avant et après les corrections)

Mesures inutiles accroissant la charge de travail :

1. Soutien scolaire institutionnalisé, sans remise en cause du passage banalisé quel que soit le niveau de l'élève
2. conseil pédagogique
3. changement régulier des programmes applicables à la dernière minute avec les couacs inévitables à cette précipitation.

Dégradation de notre statut :

1. polyvalence insidieuse (le remplacement devrait se faire aussi dans des disciplines voisines)
2. augmentation de notre durée de travail, aboutissant à une négation du travail de correction et de préparation
3. notation sur objectifs
4. notation vague aux critères de plus en plus flous
5. pseudo rémunération et valorisation au mérite (en réalité, le mérite est là pour cacher la pénurie financière)
6. remise en cause de notre emploi du temps et précarisation avec la disparition des postes
7. développement de tâches administratives ou d'orientation qui ne nous incombaient pas
8. casse à peine déguisée de toute l'échelle d'avancement et de rémunération pour économiser
9. peu à peu suppression de notre statut national pour glisser vers un statut plus ou moins contractuel et local.

Perte de notre pouvoir d'achat :

Année après année, notre pouvoir d'achat régresse. Le ministère refuse de négocier en terme de salaire mais s'abrite derrière la masse des rémunérations qui intègre automatiquement les changements d'échelon. Dès lors la fonction publique de l'éducation est en voie de paupérisation drastique.

On le voit sans remonter à bien loin : c'est à une véritable remise en cause, et de l'Education Nationale, et du métier de professeur, que nous assistons. Il faut, pour le gouvernement, supprimer la fonction publique et faire des économies. On va donc alourdir nos charges, mais en même temps tenter de nous casser

psychologiquement pour nous rendre plus malléables tout en attaquant ce qui nous protège plus ou moins : notre statut. Nous devons donc résister bec et ongles !

Yvon JOSEPH-HENRI
Secrétaire Académique

SYNDICALISATION

Se syndiquer est un devoir. Mais c'est aussi le moyen de faire entendre sa voix. Le syndicat a besoin de votre adhésion pour peser sur l'administration : c'est son nombre d'adhérents qui le rend représentatif !

Merci de ne pas considérer le syndicat simplement comme une assurance tous risques et de faire le premier geste civique de l'année en **renouvelant dès maintenant votre cotisation**.

LISTE D'APTITUDE

Les professeurs des écoles peuvent, sous certaines conditions – notamment de durée d'exercice et de titres universitaires – être inscrits sur une liste d'aptitude et accéder ainsi, après inspection, aux fonctions de professeur certifié dans la discipline qui correspond à leurs diplômes universitaires.

Sous l'angle de la mobilité, des perspectives de carrière, ce système est une bonne chose. Pour autant, cette liste d'aptitude n'est pas sans poser de problèmes, particulièrement dans la période de régression que nous connaissons.

En effet, du fait des fermetures drastiques de postes, la concurrence devient terrible entre les jeunes universitaires qui passent le CAPES et nos collègues du primaire inscrits sur ces listes d'aptitude. Ainsi, en SES, la Martinique depuis quelques années n'a plus de poste de SES à offrir : même les Maîtres Auxiliaires ayant droit au réemploi sont contraints d'exercer dans une autre discipline au risque de se faire matraquer par l'inspecteur de cette discipline qui voit avec ombrage les postes occupés par des enseignants d'autres disciplines.

Devant cette pénurie de postes, l'inspecteur de SES avait émis un avis défavorable à l'inscription de 6 collègues professeurs des écoles sur la liste d'aptitude de professeur certifié de SES. Le SNES en commission a fait valoir que cet avis était nul et non avenue, pour la bonne raison que l'inspecteur ne pouvait porter un avis sur des personnels qu'il ne connaissait pas. Dès lors, nos collègues ont été nommés stagiaires à la rentrée 2005-2006. Encore a-t-il fallu leur trouver des classes ; et, pour ce faire, on les a placés en « doublette » avec des collègues titulaires, chargés de les encadrer et de leur confier des classes en responsabilité. Face à la pénurie d'heures disponibles, il a fallu jongler avec les horaires des

stagiaires et des professeurs tuteurs, voire avec les établissements...

Outre ces stagiaires sur liste d'aptitude qui avaient tous plus de 10 ans d'enseignement, soit en L.P., soit dans le primaire, pour certains en maternelle, il y avait une jeune stagiaire, ex-contractuelle, qui avait brillamment réussi au CAPES externe de SES. Malheureusement pour elle, les 6 stagiaires extitulaires d'autres corps de l'Education Nationale ne passant pas au mouvement inter bloquaient le mouvement et elle risquait d'être envoyée dans la banlieue parisienne pour plus de 10 ans devant l'absence de perspectives en matière de création de poste en Martinique. Notre camarade responsable du secteur, commissaire paritaire nationale, a cependant fait des pieds et des mains en commission et obtenu l'affectation de notre jeune collègue en Martinique.

Nos collègues sur liste d'aptitude, de leur côté, ont tous été recalés par l'inspecteur, l'inspection mettant même en cause l'indigence du niveau de certains de nos collègues dont les connaissances seraient inférieures à celles d'un élève de terminale dans la série ES¹... Un seul collègue a été admis à refaire son stage, les 5 autres ont été définitivement collés.

Quant à nos collègues, ils reprochent à l'inspection de les recalcr non à cause de leur inaptitude, mais pour des questions d'insuffisance de postes. Ils lui reprochent également de ne pas leur avoir donné la formation à laquelle ils avaient droit, et réclament la possibilité de bénéficier d'un « redoublement », et d'être, éventuellement, délocalisés en Guadeloupe notamment, pour effectuer ce stage...

Le SNES Martinique est évidemment intervenu (comme il le fait régulièrement depuis des années) auprès du Recteur.

¹ Est-il besoin de rappeler que, sur le terrain de la compétence, si nous intervenons pour soutenir des collègues qui ont fait l'objet d'un rapport calamiteux de l'inspection, nous ne pouvons le faire qu'avec un certain nombre d'éléments : rapports antérieurs, réussites des élèves de ce collègue au baccalauréat, accumulation de plaintes concernant le comportement de l'inspection. Le SNES Martinique, comme le SNES National, n'a jamais mis en cause le principe de l'inspection qui garantit à l'égard des parents nos compétences. Nous devons, les uns et les autres, comprendre que la mise en cause du principe de l'inspection ouvre encore plus grande la porte de la mise en cause, par les parents, et l'administration (notamment locale), des compétences des professeurs. En revanche, les appréciations de l'inspecteur posent pour le moins le problème de la formation des stagiaires. Ils posent aussi évidemment la demande légitime d'une deuxième année et d'une inspection réalisée par un autre inspecteur pour garantir une certaine objectivité.

Notre demande première est que les stagiaires collés puissent bénéficier d'une seconde année.

Nous mettons en effet en avant l'illusion que représente cette liste d'aptitude si nos collègues ne reçoivent pas en même temps une solide formation théorique et pédagogique. Nous savons bien en effet qu'il est très difficile, lorsque l'on enseigne (que ce soit en primaire ou dans le secondaire) de se former et de renouveler ses connaissances disciplinaires, a fortiori lorsque ces connaissances sont lointaines. Peut-on en effet comparer les connaissances fondamentales d'un jeune professeur contractuel ou lauréat du Capes, qui sort fraîchement de l'université, et celle d'un professeur qui a enseigné de multiples matières à un public bien éloigné de celui d'un lycée ?

Nous réclamons donc dans le même temps une formation suffisamment solide pour nos collègues afin de leur permettre de rafraîchir et compléter leurs connaissances disciplinaires et pédagogiques, et d'être placés dans une logique de la réussite. Après tout, pourquoi cette logique ne serait-elle réservée qu'aux élèves ?

Enfin, du fait même des enjeux, nous demandons, comme nous l'avons toujours fait, sans être encore véritablement entendus sur ce point, que nos collègues collés soient inspectés par un autre inspecteur.

Pour l'heure, le rectorat reste muet à nos demandes réitérées. Mais il est vrai que le problème est épineux, même si nous laissons volontiers les épines au gouvernement, responsable de cette politique éducative amorcée depuis plusieurs années, mais qui a pris une tournure particulièrement alarmante depuis 3 ans. Il est vrai que si le rectorat acceptait de renouveler le stage de 5 stagiaires en SES avec la nouvelle liste d'aptitude en installant 6 nouveaux, on se retrouverait dans une situation ubuesque nonobstant la détresse de nos collègues et des jeunes universitaires dans l'angoisse d'obtenir un concours et un poste pour assurer leur avenir.

Une fois de plus, le SNES souligne aussi qu'une des leçons que nous devons tirer de cette situation est que seule la lutte peut nous permettre de desserrer l'étau qui nous étouffe. Il nous faut lutter pour la création de postes sans laquelle nous nous retrouverons tous précarisés sur des emplois volatiles. Lutter pour des postes, c'est aussi s'opposer à une dégradation en profondeur du statut des professeurs de collège et de lycée. Lutter aussi contre l'allongement de la durée de travail permettra de créer l'appel d'air nécessaire à une offre de postes susceptible de répondre aux besoins de nos jeunes. Or, force est de constater que dans cette lutte pour les postes, contre l'allongement de la durée de travail, le SNES Martinique est bien seul : les autres syndicats sont plus préoccupés par un jeu

politicien que par la défense des personnels ; défense qui passe bien sûr, nécessairement, par des positions politiques qui concernent chacun en son âme et conscience.

Yvon JOSEPH-HENRI
Secrétaire Académique

Accès à la Hors Classe des Professeurs Certifiés

Comme vous le savez, les règles du jeu ont changé au cours de l'année 2004-2005, ce qui avait rendu houleuse la CAPA de 2005... Pendant toute l'année 2005-2006, un groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises pour travailler à la note de service 2006. Nous avons considérablement limité les dégâts en faisant prendre en compte les diplômes et l'ancienneté et nous vous invitons à lire de près l'US qui dressera le bilan, académie par académie... Le résultat n'est pas pour autant satisfaisant dans la mesure où c'est l'esprit même du nouveau texte que nous dénonçons et contre lequel nous ne pouvons malheureusement plus faire grand-chose.

Il y avait 47 possibilités au lieu des 50 de 2005 et comme l'an dernier les résultats étaient affichés sur I-prof avant la tenue de la CAPA ... si bien que la liste définitive après CAPA, n'était pas celle que les collègues candidats avaient pu voir avant... Nous n'épilouterons pas sur la réaction de Madame le Recteur à notre protestation ; nous souhaitons juste que cet incident ne se reproduise plus à l'avenir.

Un document comportant le nom des 70 premiers avait été remis à chacun des commissaires paritaires et un document avec le nom des 1069 promouvables avait été remis à chacune des organisations syndicales.

Nous voulions revenir sur une dizaine de collègues qui avaient, à notre sens, été injustement écartés, victimes d'une « double peine », l'absence d'inspection entraînant à la fois une note moyenne d'inspection et une note moyenne d'IPR de 20 pts, par exemple, sur les 50 possibles ou de la baisse totalement injustifiée de la note de chef d'établissement entre 2005 et 2006...

Madame le Recteur ne nous a suivis que sur 1 cas, sans doute parce qu'elle voulait, à son tour, augmenter la note d'un de ses collaborateurs, nous montrant par là le manque de préparation de cette commission car elle avait le loisir de le faire avant : nous n'avons aucun moyen de contrôler, aucun argument pour contester les notes qu'elle donne....

Bref, ces 2 nouvelles entrées faisaient disparaître les 2 derniers du tableau d'avancement... mais comme 2 des 47 collègues promus ont fait valoir leur droit à la retraite et ont renoncé à cette promotion qui les aurait maintenus en poste 6 mois supplémentaires, les 2 collègues écartés ont retrouvé leur place.

Cette année encore, si la nouvelle Rectrice reconduit le dispositif, nous devrions avoir des propositions à faire lors de l'élaboration de la circulaire académique pour l'accès à la Hors-Classe 2007.

Merci de nous faire part de vos remarques et de vos propositions.

Madeleine BLAMEBLE
Responsable secteur EMPLOI

Mouvement INTRA 2006

Comme nous le laissions présager dans notre bulletin n°22 d'avril-mai 2006, la phase intra académique a concerné une bonne cinquantaine de collègues de plus qu'en 2005 (558 candidats contre 506 en 2005 et ... 207 en 2004) alors que le nombre de postes avait encore diminué...

Le SNES Martinique a fait à l'ouverture de la FMPA du 27 juin 2006 la déclaration suivante :

*Madame le Recteur,
Mesdames et Messieurs les membres de la FMPA,*

Le SNES Martinique entend, avant les travaux de cette commission, réitérer son opposition à la suppression massive de postes qui est sans commune mesure avec la baisse démographique.

Il dénonce également la gestion purement comptable de l'administration qui autorise une multiplication éhontée des postes à complément de service. Les collègues dont le poste est ainsi supprimé ou complété sont certes victimes de mesures de carte scolaire et, à ce titre, bénéficient d'une bonification de 1500 points. Toutefois leur nombre toujours croissant provoque un blocage progressif du mouvement. Ainsi, pour des collègues victimes de mesures de carte scolaire, l'administration a dû avoir recours, pour les nommer, à un vœu 0 avec un barème de 99 999 correspondant à leur premier vœu et ce, au détriment de la règle commune, pénalisant ainsi ceux qui ont respecté la démarche normale (établissement, commune ...).

Depuis près de deux semaines, les Commissaires Paritaires du SNES Martinique ne ménagent pas leurs efforts et jouent pleinement leur rôle en vérifiant :

- *la réalité des postes mis au mouvement*
- *le « droit au poste » des collègues dans le respect des barèmes.*

Jusqu'à la veille de l'ouverture de la FMPA, ils se sont battus pour faire créer ou recréer des postes et éviter à des collègues d'être victimes de mesures de carte scolaire. Ils n'ont cessé de dénoncer le dispositif « ambition réussite » qui voudrait faire croire que la création de 8 réseaux-réussite par l'octroi généreux de 21 super profs et 63 assistants d'éducation va

sauver l'Ecole en Martinique. Alors que, dans le même temps, le gouvernement planifie, de fait, la casse de l'éducation prioritaire, organise la baisse des recrutements, ne compense plus les départs à la retraite et cherche à pérenniser le recrutement local de personnels précaires.

Une nouvelle fois, ils demandent à Madame le Recteur de rappeler aux uns et aux autres les élémentaires devoirs de réserve auxquels sont soumis tous les participants des commissions paritaires avant, mais également à l'issue de ces commissions, comme l'impose d'ailleurs la CNIL.

A l'issue de l'Intra, on pouvait se demander sur quoi seraient affectés les TZR puis les stagiaires, voire les non-titulaires car hormis en Philo et en Lettres Classiques, il ne restait aucun support vacant...

Comme nous le dénoncions déjà l'an dernier, les collègues à petit barème (ou même à fort barème mais ayant mal formulé leurs vœux) ont été affectés bien évidemment sur postes à complément de service, avec une partie, voire tout leur service sur une SEGPA, le pompon revenant à l'éclatement sur 2 SEGPA !

Les plus chanceux le sont à titre provisoire (les TZR), pour les autres, c'est à titre définitif...

Les TZR qui n'ont rien obtenu sont rattachés à un établissement dans l'attente de remplacements et c'est ainsi que des collègues titulaires d'1 poste fixe, notamment en Anglais et en Espagnol, dont le poste a éclaté sur 2 établissements en fin d'année scolaire 2005-2006, voient arriver dans chacun des 2 établissements 1 TZR rattaché... Il n'y a évidemment pas lieu d'en vouloir à ces collègues qui n'y sont pour rien... Il convient au contraire de les intégrer aux équipes et de faire en sorte (si l'administration ne le fait pas) qu'ils proposent eux-mêmes, en accord avec les équipes, 1 service de 18h par dédoublement de classes, quand ils ne sont pas appelés ailleurs pour faire des remplacements.

Une nouvelle fois, nous vous appelons à être extrêmement vigilants dans les conseils d'administration et à nous faire remonter toutes les modifications de structures, car elles risquent d'entraîner des suppressions de postes et/ou des créations de postes à compléments de service, contre lesquelles nous devons nous mobiliser si nous ne voulons pas qu'assurer son service dans un établissement unique soit le privilège des anciens...

Madeleine BLAMEBLE
Responsable secteur EMPLOI

Commission d'affectation des NON-TITULAIRES

La commission d'affectation des non-titulaires de l'Académie s'est tenue le mardi 29 août 2006.

Il s'agissait, lors de cette commission, d'affecter les stagiaires (les stagiaires IUFM lauréats de concours externes, qui effectuent 4 à 6 heures de cours par semaine, et les stagiaires en situation, par concours internes ou listes d'aptitude, qui, eux, doivent être devant élèves 18 heures par semaine), les MAGE (Maîtres Auxiliaires Garantis d'Emploi), et les contractuels. Mais la situation n'a jamais été aussi catastrophique !!!

En effet, dès le vendredi 26 août, nous avons constaté à la réception du document comprenant l'ensemble des postes et des BMP (Blocs de Moyens Provisoires) disponibles dans l'Académie, qu'il n'y avait même pas de quoi affecter les stagiaires. Pensez, les contractuels ! Nous n'avons aucun moyen pour affecter les stagiaires d'espagnol, d'anglais, d'histoire géographie, et de SES...

Lors de la commission, il nous a été annoncé que les inspecteurs des disciplines concernées par l'absence de moyens (espagnol, anglais...) allaient se charger ultérieurement des nominations. Nous n'avons donc pu affecter que les stagiaires de lettres modernes, de mathématiques, de SVT et de quelques autres disciplines pour lesquelles nous avons des moyens.

Sur les 496 contractuels de l'Académie, seuls 162 ont pu obtenir un poste. Mais ne nous trompons pas sur ce chiffre de 162 ! Beaucoup de non-titulaires sont affectés sur des bouts de services. Certains travaillent 6 heures par semaine sur 2, voire 3 établissements. Qui plus est, ces 162 postes concernent surtout les contractuels des lycées professionnels avec des disciplines comme la maintenance bateaux, ou encore l'esthétique. Les disciplines des collèges et des lycées généraux connaissent une réduction de moyens sans précédent.

La commission d'affectation, qui d'habitude commençait dès 8 heures 30 pour se terminer vers 17 heures, cette année s'est terminée vers 13 heures. C'est donc le signe d'une situation dramatique...

Ci-dessous, la déclaration du SNES Martinique à la commission d'affectation des stagiaires et des non titulaires :

Le SNES Martinique dénonce vigoureusement, une fois encore, la politique de suppression de postes dans l'Education Nationale.

En effet, depuis maintenant plusieurs années

- *les postes sont supprimés avant de s'assurer des besoins des établissements*
- *les postes à compléments de service se multiplient*

- *les départs à la retraite ne sont presque systématiquement pas compensés*
- *et pire encore le nombre des postes offerts aux concours fond comme une peau de chagrin.*

Comment, dans des conditions pareilles, est-ce possible pour les non-titulaires de l'Education espérer pouvoir un jour réussir à des concours, dont la difficulté croît d'année en année du fait du nombre réduit des postes qui y sont offerts ?

Comment espérer obtenir une suppléance afin de garder un pied dans le métier ?

Cette année, la situation est catastrophique, puisque dans certaines disciplines comme l'espagnol, l'anglais, l'histoire-géographie, et d'autres encore, il n'y a même pas de possibilités d'affecter les stagiaires de notre Académie.

Comment titulariser de jeunes lauréats qui n'ont pas de support pour effectuer leur stage ?

Comment donner confiance à nos futurs titulaires en notre éducation ?

Le SNES Martinique souhaite donc que cette hémorragie cesse au sein de l'Education et que les nombreux postes perdus depuis 4 années successives nous soient rendus afin d'assurer un avenir tant à nos élèves, qu'à nos enseignants dont les conditions de travail se sont détériorées au fil des ans.

Valérie VERTALE
Co-secrétaire académique
Secteur emploi – Non titulaires

AUDIENCE RECTORALE

Le SNES Martinique a rencontré brièvement la nouvelle Rectrice à la demande de celle-ci. Il s'agissait essentiellement d'une entrevue destinée à faire connaissance.

Les propos préliminaires nous ont semblé reprendre des couplets semblables à ceux d'Allègre : les syndicats – donc le SNES – ne s'occuperaient que des privilèges corporatistes qu'ils défendraient au détriment de tout intérêt pour l'enfant, pour l'élève. Un collègue comme Vincent Placolty qui demanderait le remplacement d'un professeur absent passerait après Louis Delgrès à Saint-Pierre parce qu'il comprend environ 60% d'enfants de milieu aisé contre 2 % à Saint Pierre. D'ailleurs si Placolty est tellement plein, ce serait la faute des enseignants – donc du Snes qui les représente - qui contourneraient la carte scolaire... Bref il semble que notre nouvelle rectrice ait de la marge pour l'expérience concrète.

Par contre Madame la Rectrice a tenu à insister sur sa préoccupation quant au niveau global des élèves et sa volonté de le faire progresser. Elle considère que le premier bénéficiaire de l'école doit être l'élève. Elle

semble aussi particulièrement prête à résorber les injustices, les situations difficiles concernant les personnels, dans la mesure où cela serait possible : il n'y a pas de volonté de nuire de la part de quiconque au rectorat. Elle a prêté une oreille attentive à la condition du bâti scolaire et compte bien relancer les collectivités locales pour obtenir plus encore que ce qui a été fait.

Le SNES a insisté sur les points les plus importants selon nous :

- la précarisation des personnels, notamment enseignants, atomisés sur plusieurs établissements ;
- l'appauvrissement des moyens et l'augmentation de notre charge de travail ;
- la dangerosité du bâti scolaire
- le peu de moyens pour encadrer les élèves et les aider à travailler dans l'enceinte scolaire
- le problème des déplacements et son retentissement sur la fatigue des élèves. Nous avons ainsi mis en évidence la nécessité d'une meilleure utilisation de la plage horaire journalière et dénoncé le manque de locaux et d'encadrement pour les surveillances.

L'impression globale reste positive. Madame le Recteur, si elle conduit une politique que nous combattons – et nous le lui avons dit –, si elle prétend que l'Etat n'a plus d'argent ce qui justifie des mesures urgentes (et définitives ?) visant à supprimer la fonction publique de l'Education et à réformer plus encore les retraites, n'en a pas moins un discours direct et volontaire. Il nous a donc semblé que nous pouvions – au-delà de notre opposition résolue à la disparition de l'Education Nationale qu'on privatise – trouver des points de convergence sur des dossiers particuliers.

Yvon JOSEPH-HENRI
Secrétaire Académique

RECONDUITES A LA FRONTIERE

Face aux expulsions de travailleurs étrangers, le SNES Martinique s'est rapproché de la Ligue des Droits de l'Homme pour manifester sa solidarité à l'égard de ces salariés et réclamer un contrôle des décisions par des associations comme cette Ligue. Nous sommes partie prenante du Collectif de soutien aux travailleurs étrangers même si notre petit nombre et notre charge de travail ne nous permettent pas d'être présents à toutes les réunions.

Nous invitons nos collègues à être vigilants vis-à-vis des élèves dont les parents ou eux-mêmes pourraient être victimes d'une mesure d'expulsion. Il existe de tels cas, hélas !

➤ Le passeport mobilité

Le SNES est à l'initiative de la création d'un collectif de parents qui réclament les moyens d'une politique lancée par le gouvernement pour prendre en charge les voyages des étudiants martiniquais qui suivent en France des études n'existant pas en Martinique.

Grâce à ce collectif et aux membres de son bureau, les choses avancent. Les enfants ont pu rentrer pendant les vacances de juillet-août et les billets ont été pris en charge par le CROUS.

Peu à peu, des fonds se débloquent mais la situation reste précaire, le ministère de l'Outre Mer devant 5 millions d'Euros à Air France et aux familles...

Aux dernières nouvelles 2 millions d'euros seraient débloqués à nouveau. Comme quoi la mobilisation paie ! Affaire donc à suivre...

AG des parents du Collectif :

jeudi 14 septembre à 18 h au siège du SNES.

➤ La lutte contre les remplacements

Plus que jamais, le refus des remplacements est à l'ordre du jour. Même si les chefs d'établissement sont, semble-t-il, muets sur cette question, il faut anticiper les problèmes et préparer une riposte : liste de collègues refusant de faire des remplacements ; menace de rétorsion si le chef d'établissement tente de contraindre un collègue non volontaire à faire malgré tout des remplacements.

➤ Conseil pédagogique :

Le SNES est opposé à cette machine à gaz, qui n'est qu'un moyen supplémentaire de désorganiser l'unité des établissements scolaires et de hâter la privatisation des EPLE.

➤ Cantine :

L'absence de cantine au collège des Terres Sainville pénalise l'établissement et les familles qui le fréquentent.

➤ Effectifs :

On assiste à des écarts importants d'effectifs dans les établissements. Si les effectifs attendus sont en baisse par rapport aux années antérieures aux collèges Paul Symphor, Lagrosillière, ou Roger Castendet, on constate une explosion à Place d'Armes II (350 élèves pour un établissement prévu pour 250 !), au lycée de Bellevue ainsi qu'au collège de Tartenson, malgré la perte d'une 6^{ème} ; à Julia Nicolas, on refuse du monde... Est-ce une préfiguration de la suppression de la carte scolaire que les médias nous annoncent ?

➤ Permanences et études :

Le Snes Martinique a déjà posé le problème des permanences dans les établissements scolaires de l'île. On constate que trop souvent les établissements scolaires ne disposent que d'une seule permanence

surveillée : ce nombre est insuffisant pour permettre aux élèves de pouvoir travailler de manière personnelle. Or, les délais de transport rendent impératif de permettre aux élèves de faire la plus grande partie de leurs devoirs en classe... Faute de salles suffisantes ou convenablement aménagées, ce sont des générations d'élèves que l'on sacrifie comme au collège Louis Delgrès à Saint Pierre où la salle de permanence ne dispose que de 6 tables ! D'ailleurs, ce collège classé « ambition réussite » semble accumuler les marques de dénuement : ambition réussite pour les économies !

➤ **Collèges « ambition réussite » :**

Un premier bilan depuis cette rentrée. Outre le fait que les professeurs-référents cherchent désespérément quoi faire, on peut s'interroger sur le choix obligé de nombre de ces collègues : on trouve même un sortant d'IUFM qui n'aurait pas demandé à se retrouver « super prof ».

➤ **Travaux :**

Une fois de plus, on constate le peu de considération pour les établissements scolaires et le personnel qui les fréquentent. Pagaille à Acajou II où les travaux semblent loin d'être terminés ; Dillon I est sous la poussière, même si c'est pour la bonne cause et Frantz Fanon attend toujours ses travaux, de même que le lycée Victor Schoelcher.

Du moment que les profs accueillent les élèves, peu importe ce qu'ils font...

➤ **Dédouplements :**

Dans de nombreux établissements, les collègues de Sciences physiques et de Svt sont en lutte pour faire reconnaître des effectifs spécifiquement liés aux possibilités des salles de T.P.

Il faut être intransigeant : en cas d'accident, chacun d'entre nous engage sa responsabilité.

PERMANENCES

Le Snes est ouvert au public de **9h à 12 h tous les matins**. Toutefois, vous pouvez joindre un responsable de secteur selon les horaires suivants :

Trésorerie (Thierry Renard – Marie-Pierre Renard) : les mardi, jeudi et vendredi matins

Non-titulaires (Valérie Vertale) : jeudi matin et vendredi matin

Non-titulaires (Gilles Renard) : mercredi matin

Emploi (Madeleine Blamèble) : mardi 7h-9h et 16h-18h sur rendez-vous

IUFM (Régis Aubry et S W)

CPE (Thierry Montanus – Marie-Pierre Renard) : jeudi matin

Copsy (Frédérique Gabriel – Régis Eliette)

S1 et manifestations (Régis Aubry) : mardi matin et vendredi matin

Publications (Chantal Dupont) : lundi matin

Informatique-site web (Rosine Ven) : vendredi matin

Secrétaire académique (Yvon Joseph-Henri) : les matinées des lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

ELECTIONS

L'année scolaire qui commence est une année d'élections pour le SNES et la FSU.

Les différents courants ont jusqu'au 11 octobre 2006 à 12 heures pour déposer leurs listes et leurs professions de foi pour les élections de la **FSU Martinique**.

Un bulletin spécial Congrès et Election FSU Martinique paraîtra autour du 25 octobre, avant les vacances de la Toussaint. Les votes nationaux et académiques auront lieu du 6 au 24 novembre 2006. Le congrès académique de la FSU Martinique est prévu les jeudi 14 et vendredi 15 décembre 2006, le congrès national aura lieu du 29 janvier au 2 février 2007.

Le congrès académique du **SNES Martinique** est prévu les 1^{er}, 2 et 3 mars 2007. Le congrès national, lui, se tiendra du 26 mars au 30 mars 2007.